



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 49751

Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de M. le ministre de la culture sur le gel du budget de la restauration des monuments historiques. Une telle mesure va penaliser les emplois dans les entreprises de restauration qui lui font savoir qu'entre 1996 et 1997 c'est une baisse de 43 % que cette ligne budgétaire a subie. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Conformément à l'objectif annoncé par le Gouvernement lors du débat budgétaire, l'impact de la réduction des crédits consacrés à la restauration du patrimoine résultant de la loi de finances initiale pour 1997 sera très fortement atténué grâce à une gestion plus dynamique des autorisations de programme. Celle-ci permettra le maintien d'un volume de travaux très proche de celui constaté lors des premières années d'exécution de la loi programme sur le patrimoine monumental. Afin de ne pas entraver la réalisation de cet objectif, justifié par le souci de ne laisser se détériorer ni l'état sanitaire de notre patrimoine ni la situation des entreprises de restauration, le Gouvernement a décidé d'exonérer les crédits d'investissement destinés aux monuments historiques de toute régulation budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49751

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1470

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2072